

Chaumont, le 4 avril 2017.

COMMUNIQUE DE PRESSE



EXAMENS, VACANCES, Carte d'identité/passeport : attention aux délais d'obtention de vos titres d'identité !

A l'approche des examens de fin d'année scolaire ou universitaire et des vacances d'été, vous êtes nombreux à faire renouveler vos cartes nationales d'identité (CNI) ou passeports.

Pour éviter que l'afflux de demandes ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage ou d'examen, Françoise SOULIMAN, préfet de la Haute-Marne, vous recommande de prendre dès à présent les dispositions nécessaires :

- **en vérifiant les dates d'expiration de votre CNI et/ou votre passeport ;**

Rappel :

depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans uniquement pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Les familles sont invitées à être particulièrement attentives à la durée de validation des passeports des mineurs : 5 ans (contre 10 pour les majeurs).

- **en vous rendant, dans le cas où un renouvellement s'avère nécessaire, dans une des 10 mairies équipées d'une station d'enregistrement pour le passeport biométrique et la carte d'identité, à savoir :**
Chaumont, Saint-Dizier, Langres, Joinville, Châteauvillain, Fayl-Billot, La Porte du Der, Le Montsaugonnais, Rimaucourt et Val de Meuse.

Il est fortement recommandé de déposer la demande de renouvellement de titre, au moins deux mois avant la date de votre voyage ou de l'examen.

Le renouvellement peut être demandé dans les trois mois qui précèdent la date d'expiration du titre. Concernant le passeport, celui-ci doit être valide encore six mois après la date de retour sur le territoire français.

En vue de simplifier vos démarches, les usagers qui bénéficient d'un accès internet, ont la possibilité d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site suivant : . www.demarches.interieur.gouv.fr

Contact presse :

Lysiane Brisbare – 03 25 30 22 54/06 86 80 52 55